Histoire de Val-de-Travers

Les dates clefs de la fusion

Commune de
Val-de-Travers

Un parcours parsemé d'anecdotes

De Noiraigue, Travers,
Couvet, Môtiers, Boveresse,
Fleurier, Buttes, St-Sulpice,
et Les Bayards

À Val-de-Travers

En passant par

Les prémices

Etude des configurations politiques possibles :

Statut quo :
11 communes et 8 syndicats intercommunaux

Fédération des villages

Fusion de communes

Etc. ?

- **Octobre 1996**

  Sous l'égide de l'ARVT et à l'occasion de la révision du Programme de développement régional, une commission d'organisation générale est constituée afin d'étudier les diverses configurations politiques possibles dans le district.

- **Le 16 septembre 1998**

  le comité de l'ARVT retient un modèle parmi les neuf étudiés, soit la Fédération des villages au sein d'une commune unique décentralisée. Lors de cette même séance, le comité instaure une nouvelle commission technique: La COTEC, composée d'une trentaine de membres, dont une majorité de représentants officiels des communes et accompagné d'un représentant de l'Etat (M. André Rüedi, chef du service des communes).

2004 - 2005

- **Le 24 mars 2004**

  La COTEC dépose son rapport. Dans sa conclusion, la COTEC dit. *"La fusion communale permettra d'accroître le poids politique du Val-de-Travers, tout en réduisant les coûts de fonctionnement. La plupart des projets de développement dépassent l'échelon local et requièrent des solutions régionales. Les avantages de la commune unique consistent en une opportunité de réflexion sur le fonctionnement des services communaux, en une amélioration de l'efficience, de l'efficacité et de la qualité des prestations offertes à la population."*

- **Le 15 février 2005**

  La Commission de rédaction de la convention des fusions des communes du Val-de-Travers (COREF) est constituée. Elle est composée d'un représentant par commune. Entre le 15 février 2005 et le 28 juin 2006, elle a tenu 22 séances plénières.

- **Automne 2005**

  Trois mois après sa constitution, le Conseil d'Etat place parmi ses priorités majeures pour la législature 2005-2009 la réforme structurelle du canton de Neuchâtel, notamment par le regroupement des communes.

2006 – Convention de fusion des 11 communes

Élaboration, consultation, modifications

- **Le 10 juillet 2006,** le projet de convention de fusion a été mis en consultation auprès des 11 conseils communaux et du service des communes.
- **Le 2 septembre 2006,** en séance plénière, la COREF a traité les réponses reçues et défini la suite à y donner, notamment les modifications à apporter à la convention.

Signature, approbation préalable du Conseil d'Etat

- **Le 12 septembre 2006,** les 11 conseils communaux du district signent la convention de fusion, à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers.
- **Le 2 octobre 2006,** le Conseil d'Etat approuve préalablement par arrêté le projet de convention de fusion et fixe le subside d'aide à la fusion à fr. 11'248'278.--.

Adieu *COREF* ! Bonjour *Comité de fusion* !

- **Le 3 octobre 2006, la COREF prononce sa dissolution et décide de constituer un nouveau *Comité de fusion* de onze membres, intégré à un organe appelé *Assemblée de fusion*, comprenant 3 conseillers généraux par commune.**
- **Le 31 octobre 2006, le passage de témoin a lieu entre la COREF et le Comité de fusion. En la personne de M. Jacques Béguin, le comité s'est choisi un président externe aux exécutifs communaux. Lors de cette même séance, le mandat de rédaction du rapport du Comité de fusion aux conseillers généraux et à la population à l'appui de la convention de fusion des 11 communes est attribué à M. Benoit Couchepin.**

2007

goodbye

- Début 2007 - Lancement de la campagne d'information destinée aux membres des conseils généraux et à la population et sortie du rapport du Comité de fusion à l'appui de la fusion des 11 communes.
- Le 2 avril 2007, Les 11 conseils généraux approuvent la convention de fusion des 11 communes du Val-de-Travers. Conformément à l'article 5 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, ces arrêtés sont soumis à référendum obligatoire.
- Le 17 juin 2007, le peuple est invité à se prononcer sur la convention de fusion. 9 communes l'acceptent et 2 la refusent. Quand bien même 64,46% des électeurs du district ont déposé un OUI dans l'urne, la fusion est refusée car elle nécessitait une acceptation par les corps électoraux des 11 communes. Ainsi, au soir du 17 juin, le constat est tiré que neuf communes ont approuvé le projet de fusion et d'une manière nette. Fort de ce constat, les membres de l'Assemblée de fusion ont immédiatement repris le travail, afin de pouvoir proposer dans un délai raisonnable un projet de fusion remanié aux populations des neuf commune acceptantes.

Un nouveau départ

Projet de fusion à 9 communes

Commune de
Val-de-Travers

Le lendemain du 17 juin 2007

- **Fin juin 2007 - Création de groupes de travail chargé d'étudier les incidences du refus des deux communes, ainsi que de reprendre et adapter le projet en conséquence, selon la volonté clairement exprimée par l'Assemblée et le Comité de fusion, afin de tenir compte des critiques articulées et de corriger les défauts du premier projet.**
- **Le 27 juin 2007, Les 9 Conseils communaux du Val-de-Travers décident de lancer un projet de fusion à 9, en associant pleinement le personnel communal aux travaux et avec entrée en vigueur au 1er janvier 2009.**
- **Le 4 juillet 2007, le comité de fusion à 9 tient sa première séance en plénum.**
- **Le 22 août 2007 - Confirmation du prolongement du mandat de communication et adjudication de celui de rédaction du rapport additionnel à M. Benoit Couchepin.**

Signature, approbation, votation…

- Le 13 novembre 2007, les 9 conseils communaux signent la convention de fusion, à l'Hôtel des Six-Communes à Môtiers.
- Le 10 décembre 2007, les 9 conseils généraux approuvent la convention de fusion des 9 communes du Val-de-Travers, avec entrée en fonction des nouvelles Autorités au 1er janvier 2009. Elle comprend notamment un budget prévisionnel bénéficiaire de fr. 170'000.--, un coefficient de 72 et une aide cantonale à la fusion de fr. 10'436'400.--.

Il était une fois, un 24 février 2008…

Le projet de fusion des communes au Val-de-Travers est accepté en votation populaire. Ainsi, les communes de Noiraigue, Travers, Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, Buttes, St-Sulpice et Les Bayards ont uni leurs destins et ne feront plus qu'une depuis le 1er janvier 2009. Avec 72% de OUI contre seulement 28% de NON sur l'ensemble du district, la population a clairement montré son soutien au projet de fusion. Noiraigue a connu le meilleur score, avec 83.6% de OUI, alors que Fleurier ferme la marche avec 57% de suffrages favorables. Mais s'il ne fallait retenir qu'un chiffre de cette votation, ce serait le taux de participation, qui atteint 61,6% en moyenne dans le district. Cette mobilisation massive des citoyennes et des citoyens du Val-de-Travers donne une forte légitimité à cette nouvelle commune, et facilitera le travail des personnes qui seront élues pour mener à bien cet immense chantier.

Election du Conseil général

- **Le 22 juin 2008, le peuple élit le premier Conseil général de Val-de-Travers. Ses 41 sièges se répartissent comme suit :**

Partis	Nb de sièges
Parti radical-démocratique	11
Parti libéral PPN neuchâtelois	8
Parti socialiste	14
Parti ouvrier et populaire	1
Les Verts, écologie et liberté	2
Union démocratique du centre	5

Conseil général – séance de constitution

- **Le 28 août 2008, Le Conseil général tient sa séance de constitution et élit en la personne de M. Christian Mermet (parti socialiste) son premier président, ainsi que le Conseil communal. Celui-ci est composé de 5 personnes, élues pour 4 ans et employées à plein temps par la nouvelle commune. Il s'agit donc d'un organe politique exécutif professionnel. Ses membres sont :**
  - Yves Fatton (parti radical, président de commune pour la 1ère année),
  - Pierre-Alain Rumley (parti socialiste, vice-président)
  - Claude-Alain Kleiner (parti libéral, secrétaire),
  - Thierry Michel (parti radical),
  - Jean-Nathanaël Karakash (parti socialiste).

Fin 2008

- Le 26 septembre 2008, le Conseil communal reçoit le comité de fusion et ce dernier lui passe le témoin. A partir de cette date, ses membres se réunissent régulièrement en séance de travail.
- Le 7 novembre 2008, Le Conseil communal nomme M. Alexis Boillat (administrateur de la commune de Fleurier) au poste de Chancelier de la commune de Val-de-Travers. Jusqu'à la fin de l'année, l'équipe du personnel communal est complétée, via les employés des communes fusionnées.
- Le 15 décembre, le Conseil général tient une nouvelle séance historique. Val-de-Travers se dote ainsi d'un règlement général et d'un budget 2009.

Comparaisons

Thèmes abordés	Convention de fusion du 13.11.2007	Règlement général de commune du 15 .12.2008
Armoiries	Article 4	Article 1.2
Autorités communales	Article 5	Articles 1.3
Conseil général : composition et mode d'élection	Article 6	Article 3.1
Conseil communal : composition et mode d'élection	Article 5	Article 4.1
Commission scolaire : composition et mode d'élection	Article 8	Conseil d'établissement scolaire, article 5.9
Statut du personnel	Article 23	Chapitre 8

Armoiries

Définition :

«Tranché d'azur et de sinople à la bande ondée d'argent et chargé de neuf étoiles d'or mal ordonnées brochant sur le tout»

Le vert (sinople) symbolise la liberté et représente le Val-de-Travers verdoyant; le bleu (azur), symbole de la beauté et de la fidélité, représente le ciel. Ces deux couleurs ne pouvant être mises directement en présence l'une de l'autre selon les règles de l'héraldique, elles sont à la fois séparées et réunies par l'Areuse, qui parcourt le Val-de-Travers et est symbolisée par une fasce d'argent. Enfin, les neuf étoiles d'or représentent les villages de Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards qui composent la commune.

2009

- **Le 4 mai 2009, le Conseil général écrit une nouvelle page d'histoire en approuvant les comptes des 9 communes fusionnées et des 8 syndicats intercommunaux dissous.**
- **Le 22 juin 2009, le Conseil communal présente au Conseil général son programme de législature incluant le plan financier quadriennal.**

Vous avez dit : « Valtraversin ? »

- Le 19 mai 2009, le Conseil communal valide le référendum concernant le nom à donner à ses habitants (Valtraversine et Valtraversin). Ce dernier a abouti avec 2'364 signatures valables. Ainsi l'arrêté pris par le Conseil général lors de sa séance du 30 mars sera soumis au peuple le 27 septembre.
- Le 27 septembre 2009, 39,69% des habitants de Val-de-Travers se sont rendus aux urnes et 2'535 électeurs (73,97%) ont refusé de porter le nom de Valtraversine et Valtraversin contre 891 (26,03%) qui avaient plébiscité cette appellation. Ainsi Vallonnier reste leur nom "d'artiste" et Habitants de Val-de-Travers la terminologie officielle.

Joyeux anniversaire !

- **Lors de la séance du 30 mars 2009, notre Législatif a été saisi d'une motion « *pour une valorisation du 24 février comme date historique* ». L'Assemblée a largement accepté d'étudier cette proposition au travers d'un groupe de travail, qui a remis ses conclusions sur l'organisation d'une fête lors de la séance du 14 décembre 2009.**
- **Ainsi chaque année sera organisée une commémoration en l'honneur de la naissance de la Commune de Val-de-Travers. La première fête s'est déroulée le 24 février 2010.**